

REGLEMENT PARTICULIER

CIRCUIT DEPARTEMENTAL JEUNES ETAPE 1 - PUYGOUZON

1. Le tournoi est autorisé par la Ligue Occitanie sous le numéro 2601249, le Juge Arbitre (JA) étant Harmony Pelissier.
2. Le tournoi se déroule suivant le règlement FFBAD, et est soumis aux règles sanitaires édictées par le Gouvernement et la FFBAD à la date du tournoi.
3. Tout joueur doit être en mesure de présenter, le jour de la compétition, sa licence FFBAD de l'année en cours.
4. Volants homologués par la FFBAD, à la charge des joueurs, avec partage égal entre les joueurs/paires. En cas de litige, le volant officiel est le volant plume FZ FORZA S-5000.
5. Le Comité d'Organisation (CO) limite, de la manière qu'il juge la plus appropriée, le nombre de joueurs. Le nombre maximum d'inscrits est fixé à 90. Les joueurs en surnombre sont placés en liste d'attente.
6. Les horaires affichés ne le sont qu'à titre indicatif. Les joueurs doivent se tenir prêts à jouer 60 minutes avant l'horaire prévu. L'ordre des matches sera respecté dans la mesure du possible.
7. Seul un responsable de club est autorisé à poser réclamation.
8. Les décisions du JA et du CO sont sans appel.
9. Aucun remboursement ne sera effectué après le tirage au sort, sauf en cas de force majeure dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur...).
10. Le JA pourra modifier les tableaux pour tenir compte d'éventuels forfaits si aucun match des tableaux concernés n'est commencé. Le CO se réserve le droit de regrouper ou compléter des tableaux, avec accord du JA.
11. Les disciplines proposées sont les SH, SD. Chaque joueur effectuera au minimum 2 matches par discipline dans laquelle il s'inscrit. En cas de tableaux en poule puis élimination directe, il y aura 2 sortants par poule.
12. Le tournoi est ouvert aux joueurs NC à R4, de poussin à junior. Les joueurs Minibad pourront se surclasser en catégorie poussin
13. Les droits d'engagement sont de 10 euros pour un tableau.
14. Les inscriptions sont ouvertes à partir du 18 SEPTEMBRE 2026 8H00 et seront clôturées le 9 OCTOBRE 2026 à 20H00. Le tirage au sort et la constitution des tableaux auront lieu le 10 OCTOBRE 2026. Les tableaux seront réalisés selon les points CPPH disponibles le jour de la constitution des tableaux.
15. Les inscriptions se font exclusivement sur Badnet.org et eBad. Le paiement peut se s'effectuer sur ebad ou par virement via les clubs. **Aucun paiement par chèque ou espèces ne sera accepté sur place.**

16. Seuls auront accès aux terrains et aux dégagements entre les terrains, les joueurs appelés à jouer leur match, ainsi que les Juge-Arbitre/Arbitres, les membres du CO et les personnes autorisées.
17. Tout joueur absent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son nom pourra être disqualifié par le JA, après un dernier appel, et quel que soit le niveau de la compétition.
18. Tout joueur désirant s'absenter doit en avertir le JA, le point 17 restant applicable dans tous les cas.
19. Les matchs doivent débiter 3 minutes après leur appel (temps prévu pour l'essai des volants, l'échauffement et la mise en tenue de jeu).
20. Les joueurs devront se présenter sur le terrain munis de tous les accessoires nécessaires au match (raquettes, volants, serviette, boisson, etc.).
21. Un volant touchant le plafond ou un obstacle au cours de l'échange sera considéré comme faute, et il sera remis 2 fois au service (3 services maximum).
22. Le temps de repos minimal d'un joueur entre 2 matches sera conforme à l'art. 2.16 du RGC.
23. Le JA est en droit de prendre toute décision qu'il estimera utile pour garantir le bon déroulement du Tournoi.
24. Une tenue de badminton conforme à la circulaire FFBAD est exigée sur le terrain.
25. Tout joueur ayant pris des médicaments renfermant des substances interdites par les instances sportives devra le signaler dès son arrivée au JA et devra en justifier l'usage (ordonnance médicale).
26. L'utilisation de substances et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton).
27. Le CO décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, accidents ou incidents.
28. Chaque participant mineur à la compétition doit être placé en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du JA et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale.
29. Tout joueur est susceptible durant le tournoi d'être pris en photo. Celle-ci pourra être visible sur le site Internet du Codep81 et sur ses réseaux sociaux. A la demande du joueur, elle pourra être retirée.
30. Le présent règlement sera affiché dans le gymnase et les joueurs sont priés d'en prendre connaissance avant leur premier match.
31. La participation au Tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement. Tout participant inscrit au tournoi doit avoir connaissance des sanctions qu'il encourt s'il déclare forfait après la date de tirage au sort (voir règlement des forfaits). Il devra prévenir le CO de sa non-participation et faire remettre au JA, le jour de la compétition, les justificatifs nécessaires ou les transmettre à la Ligue Occitanie dans les délais réglementaires.

Le Comité d'Organisation.